



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALES/15716  
20 avril 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 20 AVRIL 1983, ADRESSEE A LA PRESIDENTE DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM  
DE LA MISSION PERMANENTE DU HONDURAS AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de M. Edgardo Paz Barnica, ministre des relations extérieures du Honduras, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après le texte de la note de protestation qu'il a envoyée à M. Miguel d'Escoto Brockamn, ministre des affaires étrangères du Nicaragua :

"Officio No 243 DSN. Tegucigalpa, DC, 19 avril 1983

Monsieur le Ministre, J'ai l'honneur de vous informer qu'aujourd'hui à 11 heures, une barque de pêche hondurienne qui naviguait dans les eaux territoriales du Honduras a été poursuivie et harcelée par un patrouilleur de l'armée populaire sandiniste. Deux patrouilleurs honduriens se sont alors portés à son secours; sur ces entrefaites, sont arrivés quatre patrouilleurs de l'armée du Nicaragua, ce qui a donné lieu à un affrontement armé dans les eaux territoriales honduriennes de l'océan Atlantique par 82° 40' de longitude ouest et 15° 10' de latitude nord. Par la suite, les deux patrouilleurs honduriens ont regagné leur base. Face à des incidents comme celui que je viens de vous relater, que l'on peut considérer comme des actes hostiles et agressifs dirigés contre l'intégrité territoriale du Honduras, mon gouvernement proteste énergiquement par la présente auprès du Gouvernement nicaraguayen et tient à réaffirmer que si de tels incidents doivent se reproduire, l'armée hondurienne continuera de riposter, s'acquittant du devoir que lui fait la Constitution de défendre la souveraineté nationale et d'exercer son droit de légitime défense, consacré dans les instruments juridiques internationaux. Je tiens une nouvelle fois à vous rappeler que le Gouvernement nicaraguayen continue de refuser de participer à la réunion des Amiraux prévue depuis plusieurs mois afin de trouver les moyens d'éviter des incidents tels que celui qui fait l'objet de la présente note de protestation. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération. (Signé) Edgardo Paz Barnica, ministre des relations extérieures."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Francisco Dario LOBO

-----